

Jusqu'au 15 avril 2026

PAYEZ AVEC VOTRE CARTE MCB VISA

et tentez votre chance de vivre une demi-finale de la Coupe du Monde de la FIFA™, grâce à Visa.



1. ORGANISATION

La société THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK (Madagascar) S.A., société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de Ar 13.600.000.000, dont le Siège Social est à MCB Head Office, Novotel Business Center, Alarobia – Antananarivo 101, ci-après « société organisatrice » organise un jeu-concours gratuit à l'attention de sa clientèle.

2. OBJECTIF

L'objectif de ce jeu-concours avec tirage au sort est d'encourager les clients de la Banque MCB Madagascar à utiliser leur carte bancaire comme mode de paiement auprès des commerçants dotés d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE) et/ou des plateformes de paiement électronique du réseau Visa, à Madagascar et à l'étranger.

3. DURÉE

Le jeu-concours avec tirage au sort, en partenariat avec Visa, durera du 01^{er} mars au 15 avril 2026 (dates incluses). Le tirage au sort sera effectué le 27 avril 2026 pour désigner un (01) gagnant.

4. PRIX

Le grand prix récompensant le gagnant tiré au sort est composé d'un package comprenant un voyage pour assister à une demi-finale de la Coupe du Monde de la FIFA 2026™ aux Etats-Unis. Le package est valable pour deux (02) personnes, c'est-à-dire, un (01) gagnant et une (01) personne accompagnatrice de son choix. Ce package comprend les billets d'avion, l'hébergement, les navettes aéroport, la restauration, de l'argent de poche pour le détenteur de la carte et les billets attribués pour la demi-finale. Le prix ne peut être négocié ni être échangé ni être vendu ni être transféré par le gagnant.

5. ÉLIGIBILITÉ

Le jeu-concours avec tirage au sort est ouvert uniquement aux clients individuels de la société organisatrice résidant à Madagascar, porteurs de cartes bancaires émises par celle-ci, à savoir les cartes bancaires MCB Visa Internationale dont Vatsy, Platinum et Signature.

Aucune inscription n'est nécessaire pour participer au jeu-concours.

Les clients de moins de 18 ans, les clients ne résidant pas à Madagascar, ainsi que les gagnants des trois derniers jeux-concours organisés par la MCB Madagascar ne sont pas éligibles au présent jeu-concours.

Les titulaires de cartes, tant primaires que secondaires, qui ont des remboursements en retard et/ou qui font l'objet de procédures de recouvrement, sont exclus de ce jeu-concours.

Les membres du personnel de la MCB Madagascar, de même que leur conjoint et enfants, ne sont pas éligibles à ce jeu-concours.

6. PRINCIPE DU JEU-CONCOURS AVEC TIRAGE AU SORT

Le jeu-concours est organisé sous forme de tombola.

Durant la période promotionnelle du jeu-concours avec tirage au sort, chaque paiement effectué par le client de la MCB Madagascar, au niveau local et/ou à l'étranger, au moyen des cartes Visa internationale MCB, donne droit à un (1) ticket de participation à la tombola du jeu-concours (ci-après dénommé « paiement éligible »).

La participation au tirage au sort est soumise au respect des conditions prévues par le présent règlement.

a) Le nombre total de paiements éligibles réalisés par un client durant la période promotionnelle détermine le nombre de tickets dont il bénéficie.

b) Les paiements effectués par carte sont comptabilisés au nom du titulaire principal de la carte. À ce titre, les transactions réalisées avec les cartes secondaires rattachées au compte sont cumulées avec celles du titulaire principal afin de déterminer le nombre total de tickets.

Les retraits d'espèces effectués sur des GAB MCB et ceux des banques confrères sont exclus du jeu-concours et ne donnent pas droit à des tickets.

Le ticket est dématérialisé et se présente sous forme d'une numérisation à 6 chiffres, compris entre 000001 à 999999, attribué de manière aléatoire à chaque porteur. Ces numéros sont attribués lors de l'arrêté de la liste des participants à la clôture de chaque période promotionnelle, et sont consultables et communicables à la demande du client.

Il n'y a pas de limitation sur le nombre et sur le montant des transactions effectuées par un porteur de carte durant la période du jeu-concours. Le nombre de tickets par porteur de carte est déterminé par le nombre de transactions éligibles qu'il a effectuées.

7. TIRAGE AU SORT

Le tirage aura lieu le 27 avril 2026 et récompensera le client tiré au sort parmi les porteurs de cartes éligibles ayant effectué des paiements au cours de la période promotionnelle.

Le tirage s'effectuera de manière électronique, au moyen d'un logiciel générateur de hasard, accepté par les Commissaires aux jeux.

Le tirage aura lieu au siège de la Banque à Alarobia en présence des officiers de la police des jeux et des cadres de la Banque.

Le gagnant sera notifié par tous moyens dont appel téléphonique par son Chargé de Clientèle ou par tout autre collaborateur de la Banque en présence des officiers de la police des jeux. Après constat du gagnant par les commissaires aux jeux, dans le cas où un titulaire du numéro gagnant ne répond pas à trois appels successifs, un autre tirage sera effectué.

Il sera ensuite demandé au gagnant de se manifester auprès de la Banque au plus tard dans les trois jours suivant la date du tirage. À défaut, le gagnant sera déchu de son lot et un autre tirage au sort sera effectué afin d'identifier un nouveau gagnant pour lui substituer.

8. REMISE DE PRIX

La remise de prix aura lieu le 29 avril 2026 et se fera, sur présentation d'une pièce d'identité valide du gagnant et de son invité(e) et en présence d'un officier de la police des jeux, au siège de la banque à Alarobia, ou selon la convenance du gagnant, auprès de l'Agence MCB Madagascar qui leur est la plus proche.

En acceptant le prix, le gagnant confère le droit à la MCB Madagascar de publier son nom et/ou ses photos sur tout support de communication identifié par celle-ci. Le refus de cette clause entraîne une non-validité du gain et un nouveau tirage au sort sera effectué en présence des officiers de la police des jeux.

Le gagnant devra s'engager à s'inscrire sur les réseaux sociaux où est présente la MCB Madagascar et publier au moins un contenu approuvé par celle-ci sur l'un des réseaux concernés par jour, durant son voyage.

En cas de désistement après acceptation formelle du prix ainsi que des conditions tel que décrites dans les présentes règles du jeu-concours quels qu'en soient les motifs, la Banque n'est plus tenue à effectuer un nouveau tirage au sort.

9. DÉPÔT ET PUBLICATION DES RÈGLES DU JEU-CONCOURS

Les présentes règles du jeu-concours font l'objet d'un protocole déposé auprès de la société d'exploitation de loterie SA ainsi qu'auprès de la Division Courses et Jeux de la Direction des renseignements généraux du Ministère de la Sécurité Intérieure.

Par ailleurs, ces présentes règles sont consultables sur le site web de la MCB Madagascar www.mcb.mg ou auprès des agences de la MCB Madagascar.

10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes règles du jeu-concours sont soumises à la loi malgache et à la réglementation malgache applicable aux jeux-concours.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par tout moyen laissant trace écrite à la Société Organisatrice MCB Madagascar, MCB Head Office, Novotel Business Centre, Antananarivo 101 dans un délai de 48 heures après la clôture du jeu.

La MCB Madagascar ne pourra être tenue responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre du présent jeu-concours lorsque ce manquement ou ce retard résulte d'événements échappant raisonnablement à son contrôle, y compris, sans s'y limiter, les cas de force majeure, catastrophes naturelles, guerres, actes de terrorisme, troubles civils, grèves, lock-outs, décisions ou actions gouvernementales, pandémies, épidémies, défaillances des systèmes d'alimentation électrique ou de communication, ou tout autre événement de nature similaire. En cas de survenance d'un tel événement de force majeure, la MCB Madagascar se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler le jeu concours, en tout ou en partie, sans engager sa responsabilité envers les participants.

En cas de désaccord avec les présentes règles du jeu-concours, la décision de la MCB Madagascar sera finale et sans appel.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu-concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents d'Antananarivo.